



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Adhésion à l'association « Elu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes »

DE20141006_7

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Rapporteure :

Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. BOUAZZA à Mme PEREZ
- M. LAVAUD à M. PAIN

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

Adhésion à l'association « Elu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes »

Prévention - Solidarité - Tranquillité
Publique
id : 539

Conseil municipal
6 octobre 2014

7

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

« Elu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes » (ECVF) est une association nationale d'élus qui vise à les soutenir dans le cadre de leur politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le soutien apporté aux collectivités adhérentes est ciblé sur les grands axes suivants :

- soutenir les élus qui souhaitent s'investir dans la lutte contre les violences faites aux femmes et les accompagner dans la mise en place de politiques publiques de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes,
- mener des actions de sensibilisation et d'information,
- organiser toute manifestation utile au débat et à la lutte contre ces violences.

Différents outils peuvent être mis à disposition des collectivités ; documentation ressource :

- rapports, études/analyses, bibliographie etc...,
- des supports de communication : affiches, brochures, guide, exposition, etc...
- des sessions de formation, etc...

Le montant annuel de l'adhésion d'Angoulême s'élève à 500€.

La dépense est inscrite au Chapitre 011, Article 6281 – S 25 - NFA 523

Au vu des initiatives et actions déjà menées par la collectivité et, en cohérence avec l'adhésion de la Ville à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, je vous propose donc d'approuver l'appel à cotisation à l'association ECVF.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
6 octobre 2014
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. B. B.", written over a horizontal line.

